

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le mardi 6 novembre 2018**

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Emprunt en assainissement
- Décision modificative
- Terrain Mathon : projet urbain partenarial (PUP)
- Questions diverses

Date de convocation : 30 octobre 2018

Présents :

Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, PANO Jeanine, MONTAGNE Jean-Michel, LIONNETON Eric, PONSONNET Olivier, CHABALLIER Aurélie, LEGRAND Marielle, MONTAGNE Roland, BUSCHE Chantal.

Pouvoirs : M. GAILLARD Jimmy à Mme BOUVET Chantal

Absents : M. BLAISE Frédéric, M. MAISONNEUVE-POUZOL Franck, M. DELHOME Gabriel

**La séance est ouverte à 19h05**

Secrétaire de séance : Jeanine PANO

Approbation du dernier compte rendu.

**EMPRUNT DE 70 000 € EN ASSAINISSEMENT :**

M. Jean Michel MONTAGNE fait part au Conseil Municipal la nécessité de faire un emprunt pour des travaux d'assainissement sur la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de contracter auprès de la caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 70 000 €.

\* Durée d'amortissement : 240 mois

\* Taux actuel : 1.66 % fixe

\* Echéances de remboursement : Annuelle

\* Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

\* frais de dossier : 100 €

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – VOIRIE :**

Objets : DM 1 - VOIRIE

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-3 100,00		
2151 (21) - 99 : Réseaux de voirie	3 100,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## **PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention pour la création d'un PUP (projet urbain partenarial) pour des travaux d'électrification réalisés par le SDED, avec la société IMMOCLAM, de Livron, M. LUNARDON François Gérant, pour les parcelles n° B52, B53, B502 et B 565 appartenant à la famille MATHON d'une contenance de 14 494 m<sup>2</sup>. (Pour la création de neuf lots à bâtir).

Les parcelles sont en zone constructible de la carte communale.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la convention avec la société IMMOCLAM, M. LUNARDON François pour la prise en charge des frais d'un montant à titre indicatif de 66 018 € TTC. (Le montant définitif sera connu lors des travaux).

**PRECISE** que la société IMMOCLAM participera à hauteur de 80 % et que celle-ci s'engage à rembourser la facture dès réception.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

## **QUESTION DIVERSES :**

\* PLU : le site pressenti pour l'extension sera le quartier Maupertuis

\* Nomination d'un conseiller pour la commission de contrôle pour les listes électorales :  
Mme Marielle LEGRAND.

**La séance est levée à 20H15**

**Le Maire,**

**Chantal BOUVET**